

Développement Durable



Centre d'échanges et de formation
du Moulin de Châtillon

ANNEXE n° 8

C'est l'un des thèmes développés dans le dossier PER répondant à l'un des critères du cahier des charges. Les annexes 2,6 et 9 montraient quelques exemples de cette volonté de durabilité des exploitations agricoles du secteur Beauce / Gâtinais.

Remarque préliminaire :

Dans notre dossier initial, il n'est pas question de maîtrise de l'énergie et d'énergie renouvelable qui était l'un des critères du cahier des charges, car sans objet dans notre projet. Mais en dehors du projet PER, c'est l'un des thèmes clés actuels de l'un des partenaires du privé : BGC qui a développé plusieurs actions liées aux énergies renouvelables :

- ✓ Présence dans la filière Colza Diester depuis plus de 10 ans avec plus de 1 500 Ha consacrés à cette culture énergétique et renouvelable avec la filière Diester Industrie.
- ✓ Présence dans la filière Blé Ethanol depuis Juin 2006 pour une production à partir de 2008 avec la filière Sucre Union / Blé ethanol avec 5 % de la surface de blé de BGC.
- ✓ Projet d'alimenter la base de loisirs de Buthiers (77) située à 10 Km de la zone C3P, de paille remplaçant le gas-oil (projet en partenariat : Chambre d'Agriculture, base de Buthiers, BGC, Coopérative de Puiseaux, agriculteurs de la zone C3P).
- ✓ Projet d'alimenter l'usine de déshydratation SIDESUP à Engenville situé à 20 Km de Puiseaux avec les sous-produits céréaliers : déchets céréaliers, poussières ...

Tous ces projets, bien que non liés au PER seront possibles à moyen et long terme à la condition que les exploitations agricoles soient maintenues dans le territoire (cf. emplois) ; réciproquement, ces nouvelles productions énergétiques qui prennent de la valeur par rapport aux productions alimentaires permettront une diversification des productions agricoles.

Actions de développement durable liées au PER :

Afin de conforter cette dimension réellement prise en compte dans le dossier et répondant concrètement à la politique menée par BGC / Maignon et la grande majorité des agriculteurs, nous développerons ci-dessous trois thèmes importants liés à cette durabilité et qui sont, comme nous allons le voir, en lien direct avec la population locale et de passage.

I. L'agriculture raisonnée

Il ne pourrait pas y avoir d'Agriculture durable sans Agriculture « intelligente », répondant aux diverses réglementations européennes concernant les règles environnementales mais aussi à la volonté des chefs d'exploitations de transmettre aux générations futures des terres productives permettant une production de qualité.

Les trois Coopératives BGC avec leurs agriculteurs / adhérents ont répondu très tôt (depuis plus de 10 ans) à cet indicateur fondamental de la durabilité :

L'Agriculture Raisonnée

dans un triple but :

- ✓ De préserver l'environnement

- ✓ De réduire les charges d'intrants (engrais, produits de défense des cultures, irrigation)
- ✓ De répondre aux demandes des filières et en particulier à la Minoterie Matignon, client privilégié de BGC

La politique de BGC n'est pas de promouvoir la « qualification des exploitations agricoles » qui reste à ce jour très élitiste et peu développée mais de développer « l'Agriculture Raisonnée » auprès du plus grand nombre avec l'aide d'outils très efficaces que sont les référentiels professionnels.

➤ Qualification des exploitations agricoles :

Au 30/06/06 : 1 597 exploitations certifiées sur 550 000 en France trois ans après le lancement (0,3 %) ; seulement 200 exploitations certifiées en région Centre.

➤ Démarche d'Agriculture Raisonnée en Beauce / Gâtinais :

Cette démarche de progrès a été initiée par BGC pour entraîner le plus grand nombre d'exploitation du territoire de la Beauce et du Gâtinais afin de répondre aux exigences de demain dans le cadre d'une démarche de gestion globale de l'exploitation. A ce jour plus de 90% des adhérents des 3 Coop BGC suivent une démarche d'Agriculture Raisonnée. On peut résumer cette démarche comme suit :

- Améliorer le fonctionnement de l'exploitation : les pratiques agricoles, se mettre en règle avec la réglementation, la conformité et les règles d'éco-conditionnalité
- Utiliser toutes les techniques permettant la préservation de l'environnement
- Accéder aux marchés haut de gamme de BGC : adaptation aux cahiers des charges, se différencier
- Valoriser le métier d'agriculteur : traçabilité, sécurité alimentaire, communication

Cette démarche n'est possible et réalisable qu'avec l'aide de référentiels professionnels et officiels faisant l'objet d'agrément, citons :

a) La Charte IRTAC / ARVALIS, depuis 2002 :

Elle concerne les productions de Blé et d'Orge de Brasserie depuis 2002 et les productions de Blé Dur depuis 2006.

Les trois Coopératives BGC sont agréées chaque année depuis 2002 par l'IRTAC, cet agrément concerne le Blé pour un total de 8 300 Ha soit 42 % des producteurs ; l'Orge de Brasserie pour un total de 13 100 Ha soit 64 % des producteurs ; le Blé Dur pour un total de 2 000 Ha soit 16 % des producteurs (début 2006).

A titre de comparaison, nous donnons les chiffres régionaux et nationaux arrêtés à fin 2005 :

- France : 72 organismes agréés (20%) sur 350 environ au niveau national (Coop + négoce)
- Région : 9 organismes agréés sur 40 environ

Au niveau national par céréale :

- Blé : 13 650 producteurs sur 350 000 producteurs de blé (4%) pour 270 000 ha
- Orge : 17 300 producteurs sur 300 000 producteurs d'orge (6%) pour 271 000 ha
- Blé dur : 207 producteurs pour 4080 ha

En conclusion, une surface très importante et très significative est cultivée sur le territoire Beauce Gâtinais avec un référentiel de « Bonnes Pratiques Agricoles » (BPA) ; il fait l'objet de suivis annuels, d'audits internes et externes et d'agréments renouvelables. L'avance est donc considérable par rapport aux chiffres régionaux et nationaux, ce qui montre que la politique de BGC a porté ses fruits (cf. stratégie économique).

b) La Charte du Conseil Coopératif, depuis 2005 :

Les trois Coopératives BGC sont parmi les toutes premières coopératives françaises à avoir adhéré à ce référentiel éthique qui les engage sur dix points de la Charte (ci-joint).

Cette charte est un outil pour les services techniques afin de mettre en œuvre sur le terrain le management de la qualité, la sécurité alimentaire et les techniques de protection de l'Environnement.

Elle permettra de :

- ☉ Donner des garanties sur la qualité, la crédibilité et la responsabilité du conseil ;
- ☉ Renforcer le lien avec les adhérents et les associer dans la construction et l'évaluation du conseil ;
- ☉ S'inscrire dans une démarche de progrès ;
- ☉ Valoriser le réseau de vos conseillers ;

Des formations seront prévues pour :

- ☉ Mettre en œuvre un tableau de bord efficace ;
- ☉ Mesurer la satisfaction de vos adhérents ;
- ☉ Gérer les compétences ;
- ☉ Réaliser des audits internes efficaces.

Au niveau national, au 30/06/06, 73 coopératives sur 200 avaient signé la Charte, représentant 1 322 conseillers techniques de terrain dont les 18 conseillers de BGC. Les dix points de cette Charte donnent la preuve que les démarches appliquées sur les terrains ont un impact sur les BPA et l'Environnement.

c) Le Diagnostic Accompagné depuis 2006 :

L'une des trois Coopératives de BGC (Coopérative de Puiseaux) s'est lancée sur l'agrément officiel du « Diagnostic Accompagné » en 2006 (référentiel de l'habilitation : DRAF Centre n° 618-45-006 du 07/06/06) permettant d'accompagner le plus grand nombre d'agriculteurs dans le respect des règles européennes d'éco-conditionnalité : information, formation, auto-diagnostic, synthèse et voie de progrès. Les deux autres coopératives BGC sont actuellement en réflexion pour 2007 ...

d) **Le projet COP** : Certification de Qualification Professionnelle

Pour les techniciens de terrain après une formation qualifiante de trois semaines qui concernera :

- Le conseil lié au terroir et au climat
- Le raisonnement de la protection des cultures
- La fertilisation raisonnée
- Les nouvelles techniques agronomiques
- Le raisonnement technico-économique
- La réglementation de la PAC
- L'adaptation de l'exploitation aux marchés et donc aux cahiers des charges
- Les règles d'éco-conditionnalité
- La sécurité alimentaire et les règles HACCP de l'exploitation (stockage, transport)
- La réglementation liée à la sécurité (protection, transport, ...)

Ce projet est inscrit pour 2007 / 2008.

II. La durabilité de l'Agriculture de la région Beauce / Gâtinais

A. Se poser la question d'actualité que se pose chaque agriculteur à ce jour : « Quel est le devenir de mon exploitation ? » avec en question sous-jacente : « vais-je demain pouvoir vivre de mon métier ? » permet de remettre en cause des modèles de productions et de commercialisations.

Les producteurs de la Beauce et du Gâtinais, confrontés à de nouvelles concurrences régionales, nationales, et internationales, sont engagés dans de profondes réformes avec l'aide des trois coopératives BGC ; réformes concernant les nouvelles techniques agricoles intégrant les BPA (Bonnes Pratiques Agricoles) et les nouveaux modes de mise en marché (démarche filière et demande sociétale).

Les producteurs à l'aide de BGC ont donc choisi de produire autrement :

- Des Blés à valeurs ajoutées parfaitement adaptés aux demandes des filières (cahier des charges, référentiels, ...)
- Des Blés produits dans un cadre d'un plan de surveillance sanitaire stricte et contrôlé
- Des Blés conduits à l'aide d'outils de pilotage (fertilisation, protection, irrigation, ...) permettant de préserver l'environnement et de répondre aux objectifs de l'agriculture raisonnée et sécurisée

- Des Blés répondant en tous points aux réglementations nationales et européennes (traçabilité, éco-conditionnalité, résidus, BPA, irrigation, ...)
- Des Blés issus des programmes de Recherche et Développement de « BGC filière Blé » depuis 2002 : variétés nouvelles, techniques de pilotage, étude des process meunerie et boulangerie, ...

B. Ils sont également partenaires dans la valorisation des jachères, en particulier sur les deux programmes suivants :

➤ Un programme pluri-annuel de Recherche et Développement (2005 / 2008) de jachère apicole (le premier projet pilote de France) en partenariat avec :

- Le rucher d'Orville (communauté de communes de C3P, Association d'apiculteurs)
- BGC dont la Coopérative de Puisseaux
- Un groupe d'agriculteurs de plusieurs communes de C3P
- C3P (Mairie de Puisseaux)
- BASF (firme phyto-sanitaire)
- Chercheurs de l'INRA et chercheurs Belges

Objectifs :

- Comprendre les causes de mortalité des abeilles par une approche multi-factorielle des raisons de la surmortalité
- Produire des plantes mellifères sur les jachères

➤ Un programme pluri-annuel de développement des jachères fleuries permettant à la fois une bio diversité et la volonté d'aller vers le grand public : ces jachères fleuries sont un moyen simple de communiquer et d'expliquer le métier de producteur en 2006 qui n'a rien à voir avec les clichés habituels des citadins et des rurbains.

C. Reconnaissance européenne sur la protection de l'environnement

Dans le dossier initial (annexe 7, paragraphe 7), nous avons mentionné que la Coopérative de Puisseaux, adhérente de BGC avait obtenu un prix européen récompensant des organismes agricoles européens (sociétés privées, associations, centres de recherche, ...) qui avaient œuvré et mis en place des actions dans un but de préserver l'environnement.

Cette nomination (ci-joint le diplôme reçu à Bruxelles en Novembre 2002) de la coopérative de Puisseaux (seule entreprise française privée à être sélectionnée) a récompensé les actions que la coopérative a mené depuis 1999 / 2000 sur la production des céréales de qualité : Blé et Orge.

Cette récompense est la conséquence des actions menées dans un triple objectif :

- Préserver l'environnement (terre, eau)

- Garantir des céréales de haute qualité technologique
- Répondre aux demandes des acheteurs dans un esprit filière

Les travaux de Recherche et Développement menés par la Coopérative depuis 1999 ont abouti à la mise en place d'une nouvelle méthode de fertilisation azotée sur l'Orge de Brasserie et sur les Blés de Force : Méthode « AOB », méthode qui a été reconnue à partir de 2001 /2002 (la coopérative a été centre formateur pour des techniciens français et européens entre 2000 et 2003, et cette méthode a été reprise en 2002 /2003 par le centre technique national ARVALIS qui l'a vulgarisé au niveau national).

C'est une méthode exigeante, collant aux réalités du terrain, adaptée à chaque parcelle, économisant de l'azote et de l'eau et garantissant une qualité pour chacune des parcelles dont le taux de protéine des grains (15 % minimum pour les Blés de Force ; 11,5 % maximum pour les Orges de Brasserie).

Cette méthode qui engage fortement les équipes techniques et les agriculteurs a été reconnue par le jury européen pour le progrès important en matière de fertilisation et donc de protection de l'environnement.

Suite à cette nomination, la société HEINEKEN (leader mondial en production de bière) nous a contacté en 2003 pour étudier la mise en place d'une ou deux fermes « pilotes » de Beauce Gâtinais pour un programme de Recherche et Développement sur l'Agriculture Durable concernant l'Orge de Brasserie, seconde production du territoire. Plusieurs réunions de travail en 2003 / 2004 ont permis une «ébauche» d'un cahier des charges sur l'Agriculture Durable (ce projet est actuellement en sommeil).

III. Le paysage de la Beauce et du Gâtinais

La préservation d'une agriculture de type « exploitation familiale » avec un chef d'exploitation à la tête d'une ferme de 120 Ha en moyenne de productions à haute valeur ajoutée, participe pleinement à la qualité du paysage du Gâtinais Ouest ; préservation et diversité de ce paysage tel qu'il est prévu dans la Convention Européenne du Paysage, convention ratifiée par la France en Mars 2004 ; le paysage est une ressource fondamentale dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Valeur patrimoniale et touristique du paysage
- Protection du paysage
- Qualité et diversité du paysage
- Promotion du territoire

Il va sans dire que le paysage du Gâtinais ne se borne pas à l'agriculture mais cette activité essentielle du territoire de C3P permet au paysage d'être ce qu'il est actuellement : un paysage diversifié, agréable, dynamique, donc vivant.

Cette agriculture totalement intégrée au paysage possède les caractéristiques fondamentales suivantes :

- Une agriculture familiale, dynamique et durable

- Des chefs d'exploitations « amoureux » de leur métier
- Des productions « pointues » à haute valeur ajoutée
- Un assolement diversifié : céréales, oléo-protéagineux, betteraves, jachères
- Des pratiques respectueuses de l'environnement

Ce paysage rural caractéristiques est en lien direct avec la réhabilitation du Moulin de Châtillon, en particulier en terme de communication comme nous allons le voir dans le paragraphe : Partenariat Public / Privé et communication tous publics.